

Le défi de l'hyper-ruralité : forces et enjeux.

Qu'on l'ait perçu ou non, le renouveau de la ruralité était amorcé, en France, depuis de nombreuses années. Au nom de l'écologie, le développement éolien dans les zones rurales les plus reculées scie la branche sur laquelle repose un atout majeur du développement national et menace de coûter bien plus cher que prévu à la collectivité.

Le rôle stratégique de ces zones rurales est l'objet de l'analyse du rapport sur le « Pacte National » remis au Premier Ministre en juillet 2014 par le Sénateur Alain Bertrand, qui propose de « restaurer l'égalité républicaine » en valorisant les atouts de « l'hyper-ruralité » et formule « des propositions de mesures nouvelles pour renforcer la mise en capacité des territoires hyper-ruraux, afin de leur donner la chance légitime d'être au service du développement national. »

Ce rapport caractérise l'hyper-ruralité par « 26% du territoire (qui) accueillent seulement 5,4 % de la population française et se distinguent, outre la faible densité de population, par le vieillissement, l'enclavement, les faibles ressources financières, le manque d'équipement et de services, le manque de perspectives, la difficulté à faire aboutir l'initiative publique ou privée, l'éloignement et l'isolement sous toutes ses formes. En un mot : un entassement de handicaps naturels ou créés. »

L'hyper-ruralité posséderait, dans le même temps, tous les attraits du renouveau rural grâce à son authenticité et les richesses écologiques de son patrimoine naturel, qui représentent « des atouts et capacités qui jouent chaque jour un peu plus en sa faveur ». Actuellement, ces inégalités territoriales « se creusent de nouveau gravement, faisant subir aux territoires hyper-ruraux une accumulation persistante de handicaps dont la plupart ne relèvent pas de la fatalité mais de choix de société, assumés ou non. »

La page 7 de ce rapport décrit en ces termes la lutte omniprésente de ces territoires contre leur artificialisation, banalisation et destruction de leurs atouts: « Focalisés sur leurs difficultés de court terme et du fait des menaces qui pèsent constamment sur eux, les territoires hyper-ruraux sont finalement « assignés » à une politique exclusivement défensive se résumant à : « comment ne pas perdre cela après tout le reste... ». Ce qui décrit parfaitement le piège dans lequel tombent quantité d'élus locaux qui sacrifient l'atout maître de leur avenir en échange de la promesse de quelques retombées fiscales destinées à endormir les consciences.

Mais ce rapport ouvre surtout les yeux sur les conséquences, pour la collectivité, du sacrifice d'une partie de l'attrait des zones les moins peuplées.

En constatant, p 18 : « Largement dotés en termes de patrimoine naturel, paysager, historique, culturel... de qualité et garants de leur pérennité pour le compte du pays voire du monde entier, les territoires hyper-ruraux disposent d'un potentiel majeur en termes de ressourcement et d'aménités devenu indispensable à la vie citadine, donc à la réussite de la métropolisation elle-même.

De nombreux travaux indiquent que ce potentiel, pour peu qu'il soit préservé et mis en valeur, peut déboucher sur une économie présente et touristique à la fois diffuse et redistributive (par opposition à une industrie touristique concentrée, pour laquelle les territoires littoraux, de montagne... sont plus avantagés), pouvant elle-même soutenir des services nécessaires à la population permanente de ces territoires, qui profite à son tour de l'attractivité du territoire. Cette relation « gagnant-gagnant » entre habitants permanents et populations non permanentes ou de passage est d'autant plus importante en France que la plupart des patrimoines, produits d'une histoire, ne peuvent être durablement préservés qu'en y associant les modes de gestion, activités traditionnelles (agricoles, pastorales, artisanales...) et savoir-faire qui les conservent.

Or, ceux-ci sont tributaires de la présence humaine permanente dans le territoire : les paysages agricoles et naturels, le bâti historique, la culture ou la gastronomie française... ne peuvent exister sans ceux qui les font réellement vivre, sur place et à l'année. »

Le rapport insiste sur la nécessité de conserver à tout prix l'authenticité du petit patrimoine bâti « En abandonnant les centres-bourgs au profit de constructions pavillonnaires en périphéries, ces communes, à rebours de l'idée reçue, organisent sans le mesurer la paupérisation future de leurs habitants et se privent d'une capacité d'accueil durable en matière d'habitat pouvant demain les aider à retrouver une réelle attractivité porteuse de la vie communale. »

Ce rapport n'aborde pas, pour autant, la problématique de l'effet délétère du développement éolien au sein de cette hyper-ruralité.

Pourtant, en décembre 2004, le rapport Burette alertait déjà le ministère de l'Équipement à travers les « questions soulevées par les demandes de construction de fermes éoliennes ». Il attirait l'attention sur l'effet destructeur des éoliennes industrielles sur le patrimoine paysager en énonçant clairement : « La perception visuelle d'une éolienne n'est donc pas une notion subjective mais est parfaitement quantifiable.

En pratique, l'impact visuel croît exponentiellement avec la hauteur de l'éolienne. De nombreux calculs sur des exemples réels montrent, qu'en moyenne, l'impact visuel double lorsque la hauteur de l'éolienne augmente de 10m. L'impact visuel d'une éolienne de 150 mètres est 300 fois supérieur à celui d'une éolienne de 50m, alors qu'entre les deux, le rapport de puissance n'est même pas de 1 à 10 ».

Ce rapport rappelait d'ailleurs, dans le même temps, le peu d'intérêt de ce développement en France, dans la mesure où les subventions pour cette production sont surtout destinées à grossir nos exportations et non à limiter nos émissions de gaz à effet de serre et soulignait le peu de créations d'emplois concernant le territoire national, celles-ci profitant essentiellement au Danemark et à l'Allemagne.

Notons d'ailleurs que depuis, c'est la Chine qui tend à s'imposer sur un marché éolien mondial dans lequel la place de la France apparaît bien illusoire.

Bien que contesté par la filière professionnelle, l'impact des éoliennes sur le tourisme et la valeur du patrimoine immobilier font l'objet de nombreuses observations, notamment celle du rapport de S.Gibbons pour la London School of Economics, qui établit une dévalorisation immobilière substantielle due aux éoliennes, à partir de l'étude de plus d'un million de transactions.

Comment ne pas déplorer que la valorisation de notre hyper-ruralité, notamment à travers des projets de Parcs Naturels Régionaux ou de zones Natura 2000 ne soit plus perçue par quantité d'élus qu'à travers le prisme des risques qu'implique leur protection par rapport à l'implantation des nouvelles éoliennes convoitées.

Tandis que celles-ci ne font que menacer de désertification de futures zones industrielles sans emplois, subventionnée pour brasser du vent ?

Comment ne pas comprendre la menace que constitue le développement éolien sur sa cible privilégiée qu'est l'hyper-ruralité, au prétexte avoué de sa faible densité de la population impactée par l'intrusion du bruit, des flashes lumineux et de la rotation obsédante des pales dans son cadre de vie ?

Sans même imaginer que le besoin des élus de ces communes exsangues pour les retombées fiscales, puisse, au contraire, précipiter leur chute et celle des métropoles environnantes avec.

Le rapport du Sénateur A. Bertrand avertit « *qu'intervenir trop tard, après effondrement de l'hyper-ruralité, coûterait in fine beaucoup plus cher à l'Etat et au pays dans son ensemble.* » Il rappelle qu' « *Il ne peut y avoir de sous-territoire, de même qu'il ne peut y avoir de sous-citoyen et de minorité sacrifiée et interdite d'avenir au profit... non pas tant du bien-être de la majorité mais plutôt du seul respect d'une vision dominante, nourrie par les habitudes, les indicateurs, et la mécanique des processus de décision.* »

Qu'on accepte de le voir ou non, les zones rurales les plus isolées et les moins peuplées sont devenues les victimes consentantes des promoteurs éoliens dans l'espoir de récupérer une maigre part des 100 000€ que coûte, chaque année, chaque MW éolien à la collectivité. (Plus d'un milliard d'euros en 2015 pour les 10 000 MW selon la Commission de régulation de l'énergie.)

Sans même évoquer la problématique sanitaire, le mouvement engagé d'artificialisation et de banalisation de l'hyper-ruralité par le développement de centrales éoliennes géantes, ainsi que leurs dégâts collatéraux sur la qualité de vie, le patrimoine paysager et les espèces protégées ruinerait l'atout historique de nos campagnes en entraînant un coût pour la collectivité dont la mesure ne semble pas avoir été bien prise.

Jean-Pierre RIOU

